

CONFERENCE MINISTERIELLE DU DIALOGUE 5 + 5
SUR L'AGRICULTURE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE

ALGER, LE 27 NOVEMBRE 2013

DECLARATION D'ALGER

Nous Ministres en charge de l'Agriculture du Dialogue 5+5, réunis à Alger, Algérie, le 27 novembre 2013, sous la coprésidence de Monsieur Abdelwahab NOURI, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural de la République Algérienne Démocratique et Populaire, et de Monsieur Stephane LE FOLL Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt de la République Française, afin de définir une stratégie commune en vue d'améliorer la sécurité alimentaire dans notre région ;

et en présence de :

- Monsieur Salah HAMED AL MAHJOUB, Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales et Halieutiques de la Libye ;
- Madame Assunção CRISTAS, Ministre de l'Agriculture et de la Mer de la République Portugaise ;
- Monsieur Mohamed BEN SALEM, Ministre de l'Agriculture de la République Tunisienne ;
- Monsieur Giuseppe CASTIGLIONE, Sous Secrétaire, Ministère des Politiques Agricoles, Agroalimentaires et Forestières de la République Italienne ;
- Monsieur Roderick GALDES, Secrétaire Parlementaire chargé de l'Agriculture, de la Pêche et des Droits des animaux au Ministère du Développement Durable de l'Environnement et du Changement Climatique de la République de Malte ;
- Monsieur Jaime HADDAD SÁNCHEZ de CUETO, Sous Secrétaire du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement du Royaume d'Espagne ;
- Son Excellence Monsieur Abdallah BELKEZIZ, Ambassadeur du Royaume du Maroc en Algérie ;
- Son Excellence Monsieur Boullah MOGUEYA, Ambassadeur de la République Islamique de Mauritanie en Algérie ;

et en présence également, en qualité d'observateurs, de :

- Monsieur Habib BENYAHIA, Secrétaire général de l'Union du Maghreb Arabe ;
 - Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Marek SKOLIL, Chef de la Délégation de l'Union européenne en Algérie ;
 - Monsieur Cosimo LACIRIGNOLA, Secrétaire général du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM).
- nous félicitant de l'élargissement du cadre de concertation du 5+ 5 aux questions relatives à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, devenues une priorité de premier plan de la communauté internationale et revêtant une importance capitale dans notre région et nos pays ;
 - convaincus que le Dialogue du 5 + 5 est un cadre approprié pour l'expression de nos intérêts mutuels en matière de développement agricole et rural, de gestion durable des ressources naturelles et de sécurité alimentaire ;
 - conscients que la sécurité alimentaire constitue un défi majeur qui conditionne le développement, la stabilité et la paix dans notre région ;

- reprenant la définition établie initialement au Sommet Mondial de l'Alimentation réuni à Rome en 1996 et aujourd'hui ainsi formulée par le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale : "La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active." ;
- considérant que la sécurité alimentaire comporte quatre dimensions ou "piliers" : accès, disponibilité, qualité et stabilité ;
- conscients que la sécurité alimentaire est indissociable du problème de la pauvreté, qu'elle relève de multiples facteurs interdépendants qu'ils soient environnementaux, démographiques, sociaux, économiques ou politiques et que, de ce fait, une approche globale est nécessaire pour son traitement ;
- constatant que la crise alimentaire de 2008 a replacé la question agricole au premier plan des priorités des enjeux internationaux et qu'une série de recommandations et de mesures ont été prises dans différents forums internationaux en faveur de la sécurité alimentaire ;
- considérant les mesures proposées et les engagements pris, en particulier lors du sommet de la FAO, en novembre 2009 à Rome ainsi que par le sommet du G8 en juillet 2009 à l'Aquila, par le sommet du G20 de novembre 2011 à Cannes et à travers le dialogue du 5+5 à l'occasion du séminaire d'experts tenu en février 2012 à Alger, lors de la conférence des Nations Unies de juin 2012 au Brésil sur le développement durable dite "Rio+20", ou plus récemment encore, lors de la 3ème semaine forestière méditerranéenne ;
- convaincus que les écosystèmes naturels et autres espaces boisés méditerranéens sont une composante importante de nos territoires et qu'ils contribuent de façon significative au développement rural, à la réduction de la pauvreté ainsi qu'à la sécurité alimentaire des populations de ces territoires méditerranéens ;
- considérant qu'afin de lutter contre la volatilité des prix des denrées alimentaires, l'un des facteurs principaux de l'instabilité des marchés agricoles, la FAO a institué, en marge des travaux du Comité sur la Sécurité Alimentaire mondiale, une réunion des ministres en charge de l'agriculture consacrée au suivi des cours mondiaux des denrées alimentaires et a fortement contribué à la mise en place de l'outil de transparence des matières premières agricoles que constitue AMIS (Système d'Information sur les Marchés Agricoles) ;
- rappelant, comme l'ont souligné, les Ministres des Affaires Etrangères réunis à Rome en février 2012 « l'importance de programmes de coopération et partenariats tant sur le plan bilatéral que multilatéral, des échanges d'expériences, d'expertises, de savoir faire et de bonnes pratiques » ;
- constatant que cette réunion en marge du CSA des ministres en charge de l'agriculture, qui en est à sa deuxième édition (Rome, octobre 2013), avait pour objectif, notamment,

l'échange d'expériences en matière de politique agricole et alimentaire ainsi que le suivi de la mise en œuvre des décisions prises lors des différents sommets internationaux consacrés au sujet, en matière d'amélioration de la gouvernance mondiale afin de lutter contre la volatilité excessive des prix des denrées alimentaires ;

- rappelant que, selon la décision de l'O.N.U, l'année 2014 sera l'année internationale de l'agriculture familiale et que, dans ce contexte, une attention particulière est mise sur la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- reconnaissant que la crise alimentaire n'a pas épargné les pays de la Méditerranée occidentale qui présentent dans ce domaine, et à bien des égards, une sensibilité assez inquiétante puisque leurs importations alimentaires représentent une part importante de leurs besoins alimentaires de base ;
- constatant qu'ils sont par conséquent fortement dépendants des marchés extérieurs et que cette situation risque de s'accroître sous l'effet conjugué de la croissance démographique, qui continue d'augmenter, des effets des changements climatiques qui nécessitent la mise en œuvre urgente de stratégies d'adaptation notamment chez les petits agriculteurs, de la raréfaction et de la forte fragilité des ressources naturelles (eau et sol) dans les pays de la rive sud, et des modifications progressives de la structure des marchés agricoles avec une hausse tendancielle de la demande, dépassant parfois, comme dans le cas des céréales, les capacités productives ;
- constatant au final l'interdépendance des pays de la Méditerranée occidentale en matière de sécurité alimentaire, compte tenu de l'importance des flux de produits agricoles entre les deux rives de la Méditerranée ;
- conscients que, malgré ces nombreuses contraintes sur le double plan structurel et conjoncturel, l'agriculture méditerranéenne reste toujours un secteur très important pour les pays de la région, aussi bien du point de vue de sa contribution à la valeur ajoutée nationale, des revenus qu'elle procure que de celui de pourvoyeuse d'emplois ;
- considérant les problèmes de sous-nutrition et de malnutrition ;
- soulignant que la diète méditerranéenne constitue le ciment culturel commun aux pays de la région et qu'elle pourrait contribuer à assurer une nutrition équilibrée et saine aux populations de cette dernière ;
- rappelant que cette diète a été évoquée dans plusieurs conférences méditerranéennes, dont notamment la 9ème réunion des Ministres de l'Agriculture des Etats membres du CIHEAM tenue à Malte en septembre 2012 et qui avait mis l'accent sur : *"le rôle de la diète méditerranéenne comme l'un des vecteurs de systèmes alimentaires durables dans les stratégies de développement régional et des produits locaux traditionnels, car la sécurité alimentaire quantitative doit être complétée par une approche qualitative"* ;
- rappelant que le Séminaire d'experts organisé à Alger, en février 2012, a constitué le point de départ du processus d'élaboration d'une démarche commune sur la sécurité alimentaire en Méditerranée Occidentale ;

- rappelant qu'au cours de ce séminaire, les experts ont identifié les voies et moyens susceptibles de garantir une amélioration du niveau de la sécurité alimentaire des pays riverains de la Méditerranée occidentale ;
- rappelant que le cadre stratégique pour les forêts méditerranéennes et la déclaration de Tlemcen adoptés en mars 2013, ont mis en exergue l'impérieuse nécessité d'assurer une exploitation rationnelle des ressources naturelles et une prise en charge des besoins des populations vivant sur les territoires ruraux ;
- conscients que la sécurité alimentaire est soumise à de fortes et grandissantes contraintes agro-climatiques et aux pressions démographiques et urbaines à des degrés divers ;
- conscients que sécurité alimentaire et développement harmonieux des territoires ruraux sont fondamentalement liés et qu'il convient de valoriser les diversités de patrimoines, de savoir-faire et de productions adaptées à leur milieu, y compris par la mise en place d'indications et d'appellations géographiques protégées, tout en assurant une croissance plus inclusive afin que les régions intérieures, rurales et agricoles, soient intégrées aux dynamiques de développement et de modernisation ;
- conscients que la volatilité excessive des prix des denrées alimentaires sur les marchés internationaux grève les budgets de nombreux pays du 5 + 5, aggrave leur vulnérabilité en matière de couverture de leurs besoins alimentaires et menace leur sécurité alimentaire et par là même leur stabilité sociale ;
- considérant que la sécurité alimentaire suppose une amélioration continue de la disponibilité, de la diversité et de la qualité nutritionnelle et sanitaire des aliments pour l'ensemble des populations, sans marginalisation aucune ;
- considérant qu'une coopération multiforme et soutenue entre nos dix pays, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire, renforcera la sécurité alimentaire de chacun d'entre eux ainsi que celle de la région ;
- conscients de l'intérêt de renforcer cette coopération qui contribue par le biais des échanges d'expériences sur les politiques agricoles et alimentaires à la transparence et à une meilleure maîtrise des marchés et des produits alimentaires ;
- considérant les recommandations et les mesures proposées en matière de sécurité alimentaire lors des différents forums internationaux consacrés à la question de la sécurité alimentaire, y compris par le Séminaire des experts du 5 + 5 tenu les 5 et 6 février 2012 à Alger ;
- considérant le travail mené au sein du CIHEAM en matière de formations spécialisées, de recherches en réseau, de coopération entre Etats dans le but de contribuer au développement du bassin méditerranéen et à l'animation du débat politique régional dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, des territoires ruraux et de l'environnement ;

et après en avoir délibéré, nous nous engageons à consacrer des efforts accrus et concertés pour faire face au défi de la sécurité alimentaire et convenons de :

- la nécessité de mettre en place un cadre stratégique qui devra contribuer à réduire la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, des pays et de la sous-région, de jeter les bases d'une adaptation de l'offre agricole et des conditions d'accès à l'alimentation, de mettre en place un dispositif de gestion adapté des crises alimentaires, et de favoriser la croissance et l'emploi en milieu rural, notamment des jeunes et des femmes ;
- l'importance de la coopération et de la recherche pour relever les défis identifiés, à travers des instruments comme le programme cadre de recherche Horizon 2020 de l'UE et le programme de la politique européenne de voisinage;
- l'importance d'une coopération stable et durable à travers une programmation commune et partagée. Dans ce cas, l'utilisation de l'instrument de l'Article 185 de l'UE - déjà en cours de discussion à la réunion 5 +5 des Ministres de la Recherche - pour une coopération stable euro-méditerranéenne sur la recherche et l'innovation, pourrait aussi prendre en compte les problèmes du secteur agricole et agroalimentaire pour un développement durable de la région ;
- partager nos expériences en matière de politiques agricoles et notamment sur l'accroissement de la production et de la productivité agricole, la réduction des pertes post-récolte, la valorisation et la transformation des produits agricoles par l'industrie, l'amélioration des moyens et des conditions de transport, de stockage et de traitement des produits agricoles et agroalimentaires ;
- stimuler la création de réseaux de partage de connaissance qui puissent mettre en contact, d'une façon efficace et simplifiée, les acteurs de l'univers agroalimentaire des deux rives de la Méditerranée occidentale ;
- accorder davantage d'attention aux territoires ruraux en utilisant pleinement les outils de coopération des partenaires du développement, en particulier, le programme P3A et la politique européenne de voisinage (jumelages, programme ENPARD) ;
- promouvoir des systèmes de production économiquement viables et aptes à assurer la conservation de la fertilité des terres, des potentialités en eau, des ressources génétiques végétales et animales et des écosystèmes en améliorant leur résistance aux changements climatiques ;
- promouvoir la conservation des ressources en eau, la diversification des ressources d'approvisionnement en eau et une utilisation efficace et durable de l'eau dans le cadre de la lutte contre la désertification et la sécheresse reconnaître également l'importance de la recherche et développement sur les biocarburants, y compris ceux produits par de nouveaux procédés ou à partir de nouvelles matières premières, de matières premières non alimentaires et d'autres matières d'origine végétales, et sur l'efficacité énergétique ;

- soutenir l'agriculture familiale qui contribue au développement des territoires ruraux, à la sécurité alimentaire et à la gestion durable des ressources naturelles et favorise le développement humain en particulier des jeunes et des femmes ;
- créer un cadre favorable, en particulier par la définition d'un programme commun en matière de recherche et de coopération, qui promeuve l'expérimentation et la diffusion de technologies innovantes, respectueuses de l'environnement et de la durabilité socio-économique ;
- limiter les gaspillages alimentaires, qu'ils soient post-récoltes ou liés à la distribution et à la consommation, confirmant l'intérêt à mettre en place des stratégies de lutte contre les pertes agricoles, des ressources naturelles et des biens alimentaires ;
- nous concerter à propos des outils les plus adéquats pour favoriser l'accès des petits exploitants et des petits éleveurs au crédit, à l'assurance, aux dispositifs de formation et aux services techniques de vulgarisation et de conseil agricole ainsi qu'aux marchés avec une attention toute particulière aux femmes et aux jeunes ;
- mobiliser nos efforts en vue d'améliorer la précision et la transparence des informations sur les marchés des produits agricoles et agroalimentaires en s'appuyant sur la participation des acteurs privés et publics ;
- développer une concertation qui favorise la stabilité des marchés agricoles et agroalimentaires, en particulier des céréales, des oléagineux, et protéagineux et donc contribuer au réseau AMIS-Méditerranée en cours de constitution sous l'égide du CIHEAM et du secrétariat d'AMIS placé auprès de la FAO ;
- réfléchir à la mise au point d'outils de gestion des risques à même de protéger les revenus des agriculteurs et des éleveurs ;
- promouvoir un cadre d'échange des expériences réussies en matière de diversification des activités génératrices de revenu et leur impact sur la valorisation des potentiels des territoires ruraux ;
- intégrer les politiques de préservation forestière, de santé animale et des végétaux, de pêche et d'aquaculture dans les réflexions concernant la sécurité alimentaire, sans oublier les problématiques liées aux infrastructures, à la logistique et à la chaîne du froid ;
- se concerter à propos des dispositifs de formation et de vulgarisation permettant le transfert de ces technologies au profit des agriculteurs et des opérateurs du secteur agricole et agroalimentaire, en particulier dans les pays de la rive sud de la Méditerranée occidentale ;
- développer des projets intégrés entre les producteurs agricoles et les organismes de recherche et de développement pour le transfert de l'innovation dans le secteur primaire ;

- encourager la participation du secteur privé à des initiatives favorables à la construction d'une meilleure sécurité alimentaire dans la région, notamment en développant le concept de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ;
- améliorer la qualité de la production alimentaire et agricole, en prouvant leur mise en valeur et leur traçabilité.
- promouvoir des programmes d'éducation, d'information et de sensibilisation à l'alimentation pour les consommateurs de la région notamment en direction des jeunes générations, portant en particulier sur l'intérêt que représente la diète méditerranéenne, avec une mention spéciale pour les fruits et légumes, l'huile d'olive et les fromages, sur le plan de l'équilibre et de la qualité nutritionnelle et en tant que modèle de comportement alimentaire sain ;
- initier des mesures favorables et adaptées à la diversification de l'alimentation et à la consommation en quantité suffisante d'aliments sains et nutritifs ;

en conséquence, nous

1. réaffirmons notre engagement à satisfaire la sécurité alimentaire de nos populations, en particulier pour les plus démunis ;
2. réaffirmons également que les nombreux atouts dont disposent les deux rives de la Méditerranée occidentale, permettent d'asseoir *« un partenariat fécond et mutuellement bénéfique, susceptible d'apporter les réponses adéquates au défi de la sécurité alimentaire »*¹;
3. déclarons, dans cette perspective, l'institutionnalisation du Segment de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire composé par les Ministres en charge de l'Agriculture des 10 pays partenaires ;
4. proposons au CIHEAM d'être observateur permanent dans ce Segment de Haut Niveau, compte tenu de la convergence des objectifs et de l'expérience de cette Organisation Internationale, dont huit Etats du dialogue 5+5 sont membres ; ainsi qu'à la FAO étant données son action et son expérience dans le domaine de la sécurité alimentaire ;
5. demandons la création d'un groupe d'experts, issus de chacun des Etats du dialogue 5+5, animé par l'Algérie et de la France, avec l'appui du CIHEAM, et le mandatons de produire, par voie de questionnaire, et dans un délai de trois mois, un état des lieux pour les organisations internationales et pour chaque pays, des organismes ou structures chargés des questions de sécurité alimentaire, des sources de données dont ils disposent et des informations qu'ils produisent ;

6. demandons qu'une fois constitué ce réseau de réseaux devienne un Observatoire de la sécurité alimentaire en Méditerranée, lieu d'échanges et de partenariat, en mesure d'apporter de manière régulière ou sur commande une aide à la décision ;
7. soutenons une déclinaison d'AMIS pour la Méditerranée pour mettre en réseau les responsables nationaux et demandons au CIHEAM d'en assurer le lancement et la coordination ;
8. souhaitons saisir l'opportunité de l'Exposition universelle de Milan en 2015 qui sera consacrée également à la sécurité alimentaire pour mettre en exergue nos projets et nos démarches multilatérales au service du développement du Bassin méditerranéen ;
9. félicitons la coprésidence algéro-française pour la qualité de la conduite des travaux et remercions les autorités algériennes pour l'accueil chaleureux, la bonne organisation et le bon déroulement de la Conférence ;

Adoptons la présente déclaration.

Alger, le 27 novembre 2013